



FÉDÉRATION NATIONALE

jeudi 7 mai 2009

GESTATION POUR AUTRUI Sage conclusion du Conseil d'Etat

Familles de France constate que ce rapport rejoint l'actualité puisqu'il sera un des thèmes de débat dans le cadre de la prochaine loi de bioéthique en 2010.

Familles de France, s'étant positionnée lors de son audition l'an passé sur la gestation pour autrui et se préparant à intervenir dans le cadre des lois bioéthiques, a donc mis en place un groupe de travail sur ces sujets au sein de son conseil d'administration.

Mandaté par François Fillon dans le cadre du réexamen des lois de bioéthique, le Conseil d'Etat a rendu publiques ses conclusions hier. La haute juridiction a ainsi annoncé ses préconisations sur les recherches sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires ainsi que sur la levée partielle de l'anonymat des dons de gamètes. En revanche, elle s'est dite opposée à la légalisation de la gestation pour autrui : « mères porteuses ». Philippe Bas, rapporteur, y voit « **une forte probabilité d'exploitation du corps de la mère porteuse** », ce qui lui semble contraire à l'intérêt de l'enfant assimilé à **un objet de transaction**.

Le Conseil d'Etat donne également un avis négatif à l'ouverture de la procréation médicalement assistée aux femmes célibataires ou aux homosexuelles. Concernant la vente de tests génétiques, il préconise qu'elle soit conditionnée à des autorisations de mise sur le marché. Sans vouloir modifier les règles du don d'organes, il conseille d'encadrer les prélèvements après arrêt cardiaque.

Familles de France fait sienne les propos de Catherine Dolto qui appelle « giron maternel » la relation puissante entre la mère et l'enfant pendant la grossesse.

Familles de France remarque que l'haptonomie se développe dans plus en plus de maternités, justement pour étendre la relation mère/père/enfant.

Familles de France considère donc que si cette relation est si forte, l'enfant risque de se sentir abandonné. Les alternatives à la gestation pour autrui existent, en plus de l'adoption. Familles de France **sait** que la greffe d'utérus est pour demain puisque les tests ont été positifs sur les petits comme les grands animaux. Le conseil national d'éthique américain a donné son accord pour permettre cette greffe chez les femmes.

Familles de France ne peut être favorable à la gestation pour autrui qui pour toutes ses raisons est « *anthropo-illogique* »

Contact presse : Sophie TACCHINI 06 64 31 98 68.

Familles de France - Fédération Nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire - Agréée organisation nationale de consommateurs - Organisme de formation

28, place St-Georges 75009 PARIS - Tél. : 01 44 53 45 90 - Fax : 01 45 96 07 88 - 01 44 53 17 56

C.C.P. PARIS 388.62 X - N° SIRET 784411829 00012 - APE 853K

C
o
m
m
u
n
i
q
u
é